

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Paris, le 1er février 2017

L'Agence France Entrepreneur et Bpifrance signent un accord de partenariat renforçant l'action nationale de soutien à l'entrepreneuriat

A l'occasion du Salon des entrepreneurs de Paris, Mohed Altrad, président de l'Agence France Entrepreneurs (AFE) et Marie Adeline-Peix, directrice exécutive en charge des Partenariats régionaux et de l'Action territoriale de Bpifrance, signent, le 1^{er} février 2017, une convention de partenariat pour développer et renforcer leurs actions de coopération sur des sujets d'intérêt commun et en faveur de la politique nationale de soutien à l'entrepreneuriat.

Cet accord s'articule autour de quatre axes de coopération :

➤ **L'Observatoire de l'AFE et Bpifrance Le LAB** mettront en commun leurs moyens afin de faire émerger des axes de réflexion, de production et de communication partagés, en particulier concernant l'entrepreneuriat dans les territoires fragiles.

➤ **Bpifrance et l'AFE** évalueront les opportunités de **promotion commune de leurs offres de services aux Régions afin de mieux servir les nouvelles stratégies de développement économique régionales à destination des porteurs de projets, entrepreneurs et réseaux d'accompagnement.**

➤ **L'AFE lance, ce 1^{er} février 2017, un Appel à Manifestation d'Intérêt (AMI)** d'un montant de 7 M€ affectés au renforcement des partenariats avec les **Régions et Métropoles** à travers la co-construction et le co-financement d'actions, nouvelles ou existantes, impulsées sur leurs **territoires fragiles** en faveur de la **création, reprise et développement d'entreprise**. **Bpifrance sera informé de cette démarche en tant que partenaire privilégié des collectivités qui participeront à cet AMI.**

➤ **Bpifrance et l'AFE s'engagent à promouvoir mutuellement leurs ressources numériques dédiées à la transmission-reprise d'entreprises** sur leurs sites internet respectifs.

L'AFE s'engage ainsi à valoriser sur son portail www.afecreation.fr la « Bourse AFE Transmission », site décliné de la Bourse nationale Transmission de Bpifrance, dédié à la transmission www.reprise-entreprise.bpifrance.fr. **Bpifrance** s'engage à mettre en avant la « Base repreneurs » de l'AFE » sur son portail internet.

À propos de l'Agence France Entrepreneur (AFE)

L'Agence France Entrepreneur (ex APCE) a pour objet de renforcer et mieux coordonner l'action nationale et locale en faveur de l'entrepreneuriat, prioritairement en faveur des territoires fragiles. Son action vise en priorité à :

- favoriser les créations et les reprises d'entreprises plus pérennes et créatrices d'emploi ;
- aider au développement des très petites entreprises (TPE) et des petites et moyennes entreprises (PME) qui créent de l'emploi ;
- innover pour créer un cadre plus favorable à l'initiative économique.

L'AFE a pour membres fondateurs, l'Etat, la Caisse des Dépôts et Consignations (CDC), Régions de France, le Conseil supérieur de l'Ordre des experts-comptables (CSOEC), CCI France et l'Assemblée permanente des Chambres des métiers et de l'artisanat (APCMA).

<http://www.afecreation.fr>

À propos de Bpifrance

Les investissements en fonds propres de Bpifrance sont opérés par Bpifrance Investissement.

Bpifrance, filiale de la Caisse des Dépôts et de l'État, partenaire de confiance des entrepreneurs, accompagne les entreprises, de l'amorçage jusqu'à la cotation en bourse, en crédit, en garantie et en fonds propres. Bpifrance assure, en outre, des services d'accompagnement et de soutien renforcé à l'innovation, à la croissance externe et à l'export, en partenariat avec Business France.

Bpifrance propose aux entreprises un continuum de financements à chaque étape clé de leur développement et une offre adaptée aux spécificités régionales.

Fort de 47 implantations régionales (90 % des décisions prises en région), Bpifrance constitue un outil de compétitivité économique au service des entrepreneurs. Bpifrance agit en appui des politiques publiques conduites par l'État et par les Régions pour répondre à trois objectifs :

- accompagner la croissance des entreprises ;
- préparer la compétitivité de demain ;
- contribuer au développement d'un écosystème favorable à l'entrepreneuriat.

Avec Bpifrance, les entreprises bénéficient d'un interlocuteur puissant, proche et efficace, pour répondre à l'ensemble de leurs besoins de financement, d'innovation et d'investissement.

Pour plus d'information : www.bpifrance.fr – Suivez nous sur  : @bpifrance

Contacts presse :

| | |
|---|--|
| <p>AFE Catherine SID Tel: 06.08.56.11.88 contactpresse@afecreation.fr</p> <p>    </p> | <p>Bpifrance Nathalie POLICE Tel: 01 41 79 95 26 ... nathalie.police@bpifrance.fr</p> |
|---|--|